

Conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 11
Nombre de votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 03 septembre 2026
(Date de convocation : 28 août 2026)

Délibération N° 20260903-07

Le trois septembre deux mille vingt-six à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire,

Étaient présents :

Alexandre PUJO-MENJOUET, Dominique BORGELLA-ADJUDANT, Aurore VILLE, Thibaut MAURIN, Sarah LAGUERRE, David LAFFAILLE, David MAPPA, Mélissa PUJO-MENJOUET, Jean-François RABAUD, Viviane TORNE, et Marie VIDAL, formant le quorum des membres en exercice.

Étaient absents :

Sylvain SALIGOT donnant procuration à Alexandre PUJO-MENJOUET, Stephen GAYE-METOU donnant procuration à Sarah LAGUERRE, Etienne LAY donnant procuration à Thibaut MAURIN, Sarah GRANDSIMON donnant procuration à Dominique BORGELLA-ADJUDANT.

Objet : VENTE DES TERRAINS A LA COPROPRIETE LES 4 SAISONS A PAYOLLE

Vu l'article L 2122-21 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité de régler un contentieux sur l'appartenance du réseau d'assainissement sur les parcelles de la copropriété Les 4 saisons à Payolle en contrat de location à Campan,

Monsieur le Maire explique que la médiation a permis de conclure un accord pour leur vendre finalement les terrains comme à d'autres résidences sur Payolle. La valeur du m2 étant défini au préalable à 50 €, le prix de vente est ramené pour les parcelles AA207 et AA217 (12 000 m2 au total) à 400 000€. La différence correspond au loyer déjà payé depuis l'avenant litigieux au bail initial.

Il est proposé d'accepter la vente et de la confier à l'étude du Notaire Viaud située à Bagnères-de-Bigorre.

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité :

- **Article unique :** décide de vendre les terrains selon les modalités présentées ci-dessus et de confier la vente à l'étude du Notaire Viaud située à Bagnères-de-Bigorre.

Date affichage : 12/09/2026

Fait pour extrait conforme

Le Maire

Alexandre Pujo-Menjouet

